

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

PROCEDURE ADAPTÉE
(Article 28 du Code des marchés publics)

Charte de l'affichage local et de la signalétique

&

Guide des enseignes et devantures

Date et heure limites de remise des offres :
Mercredi 05 juillet 2017 à 15h00

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière
Île de Fédrun

214 rue du Chef de l'Île
44720 SAINT JOACHIM



Une autre vie s'invente ici



SOMMAIRE

ARTICLE 1 - INTERVENANTS A L'OPERATION

- 1.1 - Maître d'ouvrage
- 1.2 - Autres intervenants

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

- 2.1 - Nature des prestations
- 2.2 - Nomenclature
- 2.3 - Forme du marché
- 2.4 - Décomposition en tranches
- 2.5 - Dévolution du marché
- 2.6 - Solution de base, variantes
- 2.7 - Options
- 2.8 - Délais d'exécution

ARTICLE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

- 3.1 - Modalités de règlement
- 3.2 - Cautions et garanties exigées
- 3.3 - Forme juridique des soumissionnaires

ARTICLE 4 - PROCEDURE

- 4.1 - Procédure de passation
- 4.2 - Critères de jugement des offres
- 4.3 - Classement des offres
- 4.4 - Date limite de remise des offres
- 4.5 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées
- 4.6 - Délai de validité des offres
- 4.7 - Modifications de détail au dossier de consultation
- 4.8 - Unité monétaire

ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 5.1 - Présentation des offres
- 5.2 - Condition d'envoi et de remise des offres
- 5.3 - Composition du dossier de la consultation

ARTICLE 1 - INTERVENANTS A L'OPERATION

1.1 - Maître d'ouvrage

La présente consultation est lancée par le maître d'ouvrage suivant :

**Centre administratif
Parc naturel régional de Brière
214 RUE DU CHEF DE L'ILE
ILE DE FEDRUN
44720 SAINT-JOACHIM**

Les candidats désirant obtenir des renseignements administratifs et techniques s'adresseront à :

**Virginie BENOIT
Chargée de mission urbanisme et paysages
214 RUE DU CHEF DE L'ILE, ILE DE FEDRUN
Tel : 02 40 91 68 68
Fax : 02 40 91 60 58
v.benoit@parc-naturel-briere.fr**

Le dossier plan et descriptif sera mis en ligne sur les sites www.centraledesmarches.com et www.parc-naturel-briere.com/fr/infos-pratiques/marches-publics

1.2 - Autres intervenants

Pour obtenir les renseignements techniques complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite (courrier, télécopie ou mail)

à : VOIR CI DESSUS

Une réponse sera adressée au candidat ainsi qu'éventuellement à tous les candidats ayant retiré le dossier si la réponse est de nature à influencer les offres, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE

2.1 - Nature des prestations

La présente consultation porte sur la maîtrise d'œuvre.

Les prestations sont détaillées dans les pièces constitutives de la présente consultation.

2.2 - Nomenclature

Sans objet

2.3 - Forme du marché

Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

2.4 - Décomposition en tranches

Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle obligatoire.

2.5 - Dévolution du marché

Le marché pourra être attribué à un seul cabinet ou à un groupement solidaire.

2.6 - Solution de base, variantes

Les candidats doivent formuler à minima une proposition conforme au dossier de consultation et éventuellement une ou des variantes.

2.7 - Options

Le dossier de consultation peut comporter des options (réunions supplémentaires...).

2.8 - Délais d'exécution

Le délai d'exécution maximum de réalisation de la tranche ferme est fixé à 24 mois.

Pour la tranche ferme : le marché prendra effet à la date de notification et s'achèvera à la vérification de service régulier.

Pour la tranche conditionnelle : le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a le choix d'affermir la tranche conditionnelle jusqu'à sa date limite d'affermissement à savoir 24 mois à compter de la date de notification de la tranche ferme. Pour la tranche conditionnelle, le marché prendra effet à la date de notification de l'affermissement et s'achèvera à la vérification de service régulier (période maximum de 24 mois à compter de la notification).

Au-delà de ces dates limites d'affermissement :

- le titulaire ne pourra pas prétendre à une indemnité d'attente ou d'une indemnité de dédit
- la tranche non affermée pourra, le cas échéant, être exécutée par un autre opérateur économique dans le cadre d'un autre marché.

ARTICLE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1 - Modalités de règlement

Les paiements s'effectueront sous forme de virements par mandats administratifs. Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans les délais réglementaires.

3.2 - Cautions et garanties exigées

Selon C.M.P.

3.3 - Forme juridique des soumissionnaires

Le marché pourra être attribué à un cabinet unique ou à un groupement.

Les groupements seront solidaires.

La forme du groupement ainsi que le nom du mandataire seront précisés par les soumissionnaires dans l'acte d'engagement.

Ces informations devront être cohérentes avec celles contenues dans la lettre de candidature (imprimé DC 4).

ARTICLE 4 - PROCEDURE

4.1 - Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée avec possibilité de négociation conformément aux articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

Les candidats sont informés que Le Pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

4.2 - Critères de jugement des offres

Les offres recevables seront classées selon les critères ci-dessous, de façon à dégager l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le coût d'objectif pour l'ensemble du marché (les deux tranches) est fixé à 10 000€ TTC pour la tranche ferme (hors options) et 15 000€ TTC pour la tranche conditionnelle

Parmi les critères figurant au Code des marchés publics, les critères suivants ont été retenus :

- 50 % La compréhension de la commande et la proposition pour y répondre, au regard du mémoire technique
- 30 % La composition de l'équipe, des moyens, compétences et références
- 20 % La décomposition de la proposition financière par phases, à associer au mémoire technique en détaillant les tâches et intervenants parmi l'équipe constituée.

La valeur technique de l'offre sera appréciée en exploitant les documents et informations transmis par le candidat.

La décomposition forfaitaire n'étant pas une pièce contractuelle, le candidat ne pourra se prévaloir d'une erreur quelconque dans ce document pour modifier le global et forfaitaire.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour se mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance entre les divers documents, seul le montant global porté sur l'acte d'engagement sera contractuel et prévaudra sur les autres prix ou montants accompagnant l'offre.

Le jugement des offres est établi sur la base de l'unité monétaire choisie par le Maître d'ouvrage à savoir l'euro (€).

4.3 - Classement des offres

Après analyse, les offres sont classées par ordre décroissant.

Les trois offres les mieux classées pourront faire l'objet d'une négociation avant que le Pouvoir adjudicateur ne retienne celle qui apparait la plus en adéquation avec le projet.

Cette négociation pourra prendre la forme d'un entretien.

En cas de non présence lors du ou desdits entretiens, le candidat non présent sera obligatoirement exclu de la consultation (sauf cas de force majeure).

Calendrier provisoire :

- Analyse des offres semaines 27 et 28
- Entretiens éventuels semaine 28
- Validation des résultats semaine 29
- Notification du marché (tranche ferme) semaine 30
- Début de la prestation semaine 35 ou 36
- Fin de la prestation semaine 43

Le candidat dont l'offre aura été retenue sera invité à présenter les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai de cinq (5) jours à compter du courrier ou du fax lui prescrivant de le faire. A défaut, son offre sera rejetée.

Le Pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

4.4 - Date limite de remise des offres

La date limite de réception ou de dépôt des offres figure en page de garde du présent document.

4.5 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées

Les offres devront impérativement être rédigées en langue française.

4.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres pour la tranche ferme. Pour la tranche conditionnelle, le délai de validité de l'offre sera conforme au délai mentionné à l'article 2.8 du présent règlement de consultation. Seules des mises à jour indexées sur l'indice ingénierie I seront tolérées à la date d'anniversaire de remise des offres.

4.7 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le Parc naturel régional de Brière se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.8 - Unité monétaire

Le candidat est informé que le Parc naturel régional de Brière souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire de compte suivante : EURO.

En cas de groupement, l'unité monétaire de compte est définie par le mandataire. Elle sera la même pour tous les cotraitants.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection de jugement des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle du Parc de Brière, il accepte que celui-ci procède à la conversion de son offre en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Dans l'hypothèse où le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle souhaitée par le Parc de Brière, et si cette offre est retenue, il est informé et accepte par avance que l'unité monétaire souhaitée par le Parc de Brière puisse s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché.

L'unité monétaire dans laquelle le titulaire du marché souhaite être payée est indiquée dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées présentées ci-dessous.

En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque cotraitant, excepté l'imprimé DC4 qui n'est à fournir que par le mandataire, celui-ci se chargeant de le faire signer à ses cotraitants.

Envoi de l'offre contenant les éléments concernant le candidat à savoir :

- 1) **Lettre de candidature** (imprimé DC4) ou équivalent.
En cas de candidature émanant de groupement d'entreprises, la lettre de candidature (DC4) sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité (article 51.4 du Code des Marchés Publics).
- 2) **La déclaration du candidat** (DC5) dûment complétée et signée. Les rubriques relatives aux moyens du candidat (personnel et présentation détaillée du matériel) et à ses références (références professionnelles de moins de cinq ans en matière de travaux similaires faisant apparaître la nature et les quantités de prestations réalisées, et l'organisme pour qui elle l'a été) devront être remplies avec soin.
- 3) **Une attestation d'assurance responsabilité civile et responsabilité décennale** précisant les risques couverts et le montant des garanties en cours de validité.
- 4) **Références récentes** portant sur des travaux similaires avec leur date de réalisation.
- 5) **Un acte d'engagement** (DC3), accompagné éventuellement des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché,
- 6) **La proposition financière** détaillée et décomposée pour chaque phase (en € TTC)
- 7) **Un mémoire technique** précisant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission qui permettra de juger l'offre en fonction des critères déterminés dans l'article 4.2 du présent règlement de consultation.
- 8) Les attestations et certificats prévus à l'article 46 du code des marchés à jour.

5.2 - Condition d'envoi et de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 05 juillet 2017 à 15h00.

Offre papier

Les offres doivent être adressées ou remises avant cette date à l'adresse suivante :

*Centre administratif
Parc naturel régional de Brière
214 rue du Chef de l'Ile
Ile de Fédrun
44720 SAINT JOACHIM*

Les offres pourront être transmises à cette adresse par tous les moyens permettant de donner la date et l'heure certaines de réception du document.

Les offres transmises par télécopie ne seront pas admises.

Les entreprises devront tenir compte des horaires d'ouverture du centre administratif du PNRB à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Offre électronique

Les candidats transmettent leur offre en ligne par téléchargement sous la forme d'une enveloppe globale et sur le support proposé par le maître d'ouvrage. En cas

de remise d'une offre électronique par une autre voie, il n'en sera pas tenu compte par le Parc naturel régional de Brière, qui ne procédera pas à son analyse. En cas de dépôt d'un document dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique, ce document sera détruit et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Cependant les candidats ont la possibilité parallèlement à l'envoi électronique de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD Rom) ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde transmise sous pli scellé et comportant la mention « copie de sauvegarde » devra obligatoirement être réceptionnée dans les délais fixés pour la réception des offres. Cette copie de sauvegarde pourra éventuellement être utilisée en cas de défaillance du système informatique ou de détection d'un virus. Si l'offre du candidat est susceptible d'entraîner la transmission de documents volumineux, et pour éviter tout retard consécutif aux aléas de transmission électronique qui pourrait en résulter, la personne publique autorise le candidat à envoyer son offre sous la forme d'un double envoi :

· dans un premier temps, il doit transmettre au minimum sa signature électronique sécurisée avant la date limite de remise des offres qui vaut date certaine de réception de l'offre,

· dans un second temps, le candidat transmet les autres documents constituant la candidature et l'offre dans un délai maximum de 12 heures.

Les documents du marché transmis par voie électronique ou sur support physique électronique seront signés électroniquement selon les modalités prévues par l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés public. »

5.3 - Composition du dossier de la consultation

Le présent dossier de la consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation paraphé et signé à la dernière page ;
- l'acte d'engagement signé ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) paraphé et signé
- un mémoire technique paraphé et signé dans lequel le candidat détaillera :
 - Ses propositions méthodologiques notamment en termes d'étude et d'animation
 - La composition de l'équipe (avec les références des intervenants), les moyens, les compétences et références
- une annexe financière paraphée et signée dans laquelle le candidat détaillera les coûts en € TTC de chaque phase en détaillant les interventions des membres de l'équipe.